Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 1-2

Rubrik: SAR; Concours des ruchers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal du comité du 30 octobre 2019 à 17 h 15 à Neuchâtel

Personnes présentes:

Pour le comité: Sonia Burri-Schmassmann, David Gillon, Benoît Droz, Olivier Mooser, Guillaume Kaufmann, Francis Saucy et Max Huber.

Excusé: Isabella Moretti.

Invités: Mathias Götti Limacher, Christoph Villiger et Martin Schwegler.

PARTIE A

1. Une délégation de BienenSchweiz composée de 3 membres du comité, Mathias Götti Limacher président de BienenSchweiz, Christoph Villiger (responsable stratégie et marketing) ainsi que Martin Schwegler (responsable de la communication et des relations avec les politiques) sont venus nous exposer leur vision de la stratégie politique. Un très grand merci à la délégation de BienenSchweiz de s'être déplacée jusqu'à Neuchâtel pour nous avoir exposé leur vision de l'apiculture dans un futur proche.

PARTIE B

1. **PV 25 septembre 2019**

   Ce PV était réalisé par Francis en l'absence de Max qui était à Lyon pour les Assises des Pollinisateurs. Un grand merci pour son aide.

   Il est accepté par le comité.

2. **Assurance RC SAR: nouvelles offres.**

   L'assurance a été dénoncée dans les temps par Sonia. Les autres assurances de personnes ont été reconduites.

   Pour l'assurance RC de la SAR, les différentes offres reçues sont similaires à l'exception d'une société qui propose une couverture de base de 10 millions au lieu de 5 millions pour les autres. Les franchises sont les mêmes avec un coût de CHF 300.-. Une autre institution propose une complémentaire pour des manifestations extraordinaires organisées par la SAR, ce sera le cas pour la Journée de l'Abeille Suisse du 20 juin 2020 à Lys. Le coût est de CHF 92.- par an qui, comptabilisé dans la prime, s'élève à CHF 1162.-.

   Décision:

   Le comité décide de choisir l'offre de l'assurance de base et complémentaire à CHF 1162.- TTC sur quatre ans selon offre.

   RC complémentaire membre SAR: seulement 2 sociétés ont répondu à la demande.

   Pour mémoire, le point concernant la couverture RC membre SAR est venu d'une demande de l'un des membres d'une section lors de l'assemblée générale de l'année dernière.

Or à ce jour il n'y a pas d'assurance complémentaire pour les membres SAR ! De plus, il faut savoir qu'il n'y a que très peu d'assurances qui couvrent un tel dommage avec une RC privée de l'apiculteur ! Il serait peut-être bénéfique, du point de vue financier, d'envisager cette assurance complémentaire au niveau suisse (STA BienenSchweiz et SAR). Cette décision n'est pas de la compétence du comité SAR.

3. **Sondage SAR**

   La SAR se propose d'effectuer un sondage auprès des responsables apicoles de la Suisse romande en vue de définir la vision apicole pour les années à venir. Le dépouillement et l'analyse des données seront faits par des personnes externes à l'apiculture.

4. **Séance du 30 novembre avec les délégations et remise de médailles concours des ruchers :**

   Le lieu de réunion sera le Restaurant de l'Union à Epalinges, sortie de l'autoroute de Vennes.

   Concernant l'ordre du jour de cette séance, il sera communiqué aux personnes concernées.

5. **Apiservice et OSSa**

   Rencontre avec l'OSAV en date du 19 septembre avec Anja, Sonia et Mathias.

   La discussion a porté sur le contenu technique. Il en résulte que

   tous les membres d'apisuisse (membres actifs) auront les prestations de bases gratuites ainsi que les membres passifs.

   A suivre… mise en application vers 2022, certainement dans le cadre de la nouvelle politique agricole AG 22 +.

   Sonia a participé à une séance de la commission d'élevage le 14 août, au sujet de la réalisation d'une carte commune situant toutes les stations de fécondation de Suisse. Ce projet a été accepté et sera financé via apiservice.

   Cette réunion avait pour but également d'uniformiser les critères de sélection des reines et avoir un fil conducteur pour tout ce qui concerne l'élevage en Suisse.

   Lors de cette séance, Sonia a parlé avec Mélanie Grandjean cheffe technique SAR et Sarah Gerster, leur réitérant la proposition de publier des articles sur les travaux effectués par la CE-SAR.

Dicastères

Guillaume

Il nous parle d'un topo sur la loque américaine qu'il est en train d'écrire. Il revient sur le sujet des réseaux sociaux.

Max

Il nous parle de sa participation aux 2es Assises des Pollinisateurs qui a eu lieu à Lyon. Un petit résumé sera publié dans la prochaine revue.

Benoît

Il est en train de faire le décompte de la vulgarisation.

Sonia

Sonia nous parle de l'ouverture d'un onglet sur le site abeille.ch pour l'agenda.

Miel : les premiers décomptes de fédérations sont arrivés, l'année sera très déficitaire au vu du peu de récoltes de miel.

Marketing : commande de 50 t-shirts.

Agenda : les agendas sont arrivés fin de semaine dernière. La mise sous plis sera faite par Aude et Sonia. Un onglet a été ouvert sur le site abeilles.ch.

Assemblée des délégués SAR du 28 mars 2020 à Glovelier.

La Fédération jurassienne a mis sur place un comité d'organisation, indépendant de la fédération, avec un président Philippe Dessarzin responsable de l'organisation.

6. Divers et courriers.

Le comité a pris note du courrier reçu et va répondre directement aux personnes concernées.

Prochaine séance, le mercredi 27 novembre 2019.

Le secrétaire, Max Huber

Procès-verbal du comité du 27 novembre 2019 à 17 h 15 à Neuchâtel

Personnes présentes :

Pour le comité : Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, Guillaume Kaufmann, Francis Saucy et Max Huber.

Excusé : David Gillon.

En préambule, Isabella Morretti annonce avec regret sa démission du Comité central pour le 28 mars 2020. Comme David, elle ne sent pas habilitée à prendre des décisions. Cependant dans l'attente de trouver un ou une remplaçante, elle est d'accord d'assurer l'organisation du Concours des ruchers 2020. Un grand merci pour sa proposition et son travail au sein du Comité Central.

1. PV 30 octobre 2019

   Le PV est accepté sans modification.

2. Décompte ruchettes CE-SAR

   Analyse d'Olivier selon le tableau qui nous a été distribué.

   Concernant l'utilisation du franc participatif, la somme a été reversée aux stations de fécondation sans plus de précisions. Le reste des CHF 22 000.- sera versé pour les analyses ADN 2019 selon Olivier.

   Sonia souligne que la SAR doit remplir une déclaration d'impôt 2019 selon l'information que David a reçue du canton de Fribourg et qu'à ce titre la SAR doit fournir une comptabilité

ad hoc ! Il n'y aura pas d'exonération d'impôt, mais peut-être rétroactivement une déclaration d'impôt pour 2018 !

Rappel de Benoît concernant la responsabilité des vérificateurs aux comptes ainsi que la décharge qui est donnée aux réviseurs des comptes de la SAR, lors de l'assemblée des délégués qui englobe également la comptabilité de la commission d'élevage SAR.

En l'occurrence c'est le comité SAR qui est responsable !

Sonia ajoute qu'il n'y a jamais eu de comptes de la commission d'élevage SAR publiés dans la Revue de la SAR, ce qui est théoriquement obligatoire !

Sonia se propose de participer à la prochaine assemblée avec la CE si Olivier en éprouve le besoin.

Olivier ira à l'assemblée de la commission d'élevage qui a lieu le 28 novembre en précisant que le comité SAR soutient la commission d'élevage en finançant la cheffe technique, le président de la commission, ainsi qu'un versement de CHF 1300.- par an à la station Bonatchiesse.

Implicitement c'est toujours le problème de la carnica qui pose des problèmes et on attend toujours un article sur la carnica dans la revue !

Max nous fait part du PV du 2 septembre 2006 concernant la commission d'élevage SAR, où il est écrit au point 6 : *« Les moniteurs éleveurs ont décidé à l'unanimité d'élever une seule race d'abeilles. La SAR a choisi la carnica. Le CC soutient cette décision ».*

Il est à noter que c'est la CE-SAR et non pas la SAR qui a décidé…

De plus Max nous informe que le RÈGLEMENT DU GROUPEMENT DES MONITEURS ELEVEURS ET DE LA COMMISSION D'ELEVAGE SAR date du 17 mars 1984, et dans ce règlement il n'est fait aucunement mention du mot *« carnica »* !

Rappel : à l'article 3 du règlement il est notifié :… Ils sont nommés par la CE sur proposition des fédérations cantonales et ratifiées par le CC SAR. L'âge limite est fixé à 70 ans… !

La discussion du comité tourne autour du thème des races d'abeilles présentes en Suisse. C'est par un dialogue avec les différents représentants des sous-espèces d'Apis *mellifera* que l'on peut diminuer le risque d'importation étrangère d'abeilles et ses conséquences.

Pour Guillaume, on souffre du manque de clarté quant à la nature exacte des engagements pris vis-à-vis de la Carnica.

En résumé il faut avoir un esprit ouvert face aux nouvelles modes FreeTheBees et autres mouvements, ainsi que face aux nouvelles données dues aux changements climatiques.

Décision

Il faut une séance commune avec l'ensemble du CE-SAR lors d'une réunion supplémentaire du CC l'année prochaine, peut-être au mois de février 2020 ? Le CC pourrait se déplacer à une réunion de la CE-SAR.

3. Séance avec les fédérations

Lors de cette séance, Sonia souhaite soumettre aux fédérations deux points que nous pouvons traiter sous « consultation SAR » et, selon les positions prises par les fédérations, intégrer ces éléments dans le sondage :

1. **Nom de la société SAR:**

   Est-ce que la SAR est suffisamment visible actuellement avec son nom?

   Est-ce que la SAR doit changer de nom et adopter un nom plus porteur et plus visible?

   Avec la nouvelle politique agricole de 2022, le financement va totalement changer et il y aura certainement la nécessité de trouver des financements externes. Il est clair qu'avec un nom plus visible, cela sera un atout pour recueillir des fonds et établir des partenariats.

   Francis suggère de fournir des explications pour un possible changement de nom dans une prochaine revue.

2. **Cotisations SAR:**

   Suite à la fusion de trois fichiers effectués par Aude, il est apparu que certaines personnes qui ont des fonctions-cadres au sein de la SAR ne sont pas membre SAR!!!

   Sonia souhaite offrir la possibilité d'ajouter une nouvelle catégorie de cotisation pour deux personnes qui vivent au même domicile légal.

   La cotisation SAR actuelle est de CHF 53.- par personne. La cotisation pour deux personnes qui vivent au même domicile légal serait de CHF 75.-.

   Les CHF 22.- de différence correspondent aux cotisations à apisuisse et apiservice. Les cotisations apisuisse et apiservice représentent CHF 13.50 et le reste, c'est le coût administratif.

   Avec cette adhésion, un couple aura droit à une seule revue et un seul agenda. Avec cette option on aura plus de membres, cela diminuera nos charges et on pourra recevoir plus lors de la péréquation des rentrées financières basées sur le nombre de membres.

   La discussion s'articule autour des autres membres de la famille, ainsi que des problèmes comptables qui vont se poser au niveau des sections ou fédérations. Une possibilité comptable pour les sections est de scinder en deux la cotisation d'un couple soit CHF 37.50 chacun, avec un numéro de membre différent.

Sonia aborde le document PowerPoint qui sera présenté lors de la séance avec les présidents.

Ordre des intervenants:

• Intro	Sonia
• Cours débutants: situation par fédération	Benoît
• Consultation SAR	Sonia
• Assurance RC SAR et RC collective	Sonia
• Courriers CE-SAR: réponses	Olivier
• Initiatives relatives aux pesticides	Sonia
• Comité SAR: démissions	Sonia
• Infos générales	Sonia
• Divers	

Ruches Dadant

alfaset

Fabrication Suisse

MADE SWISS

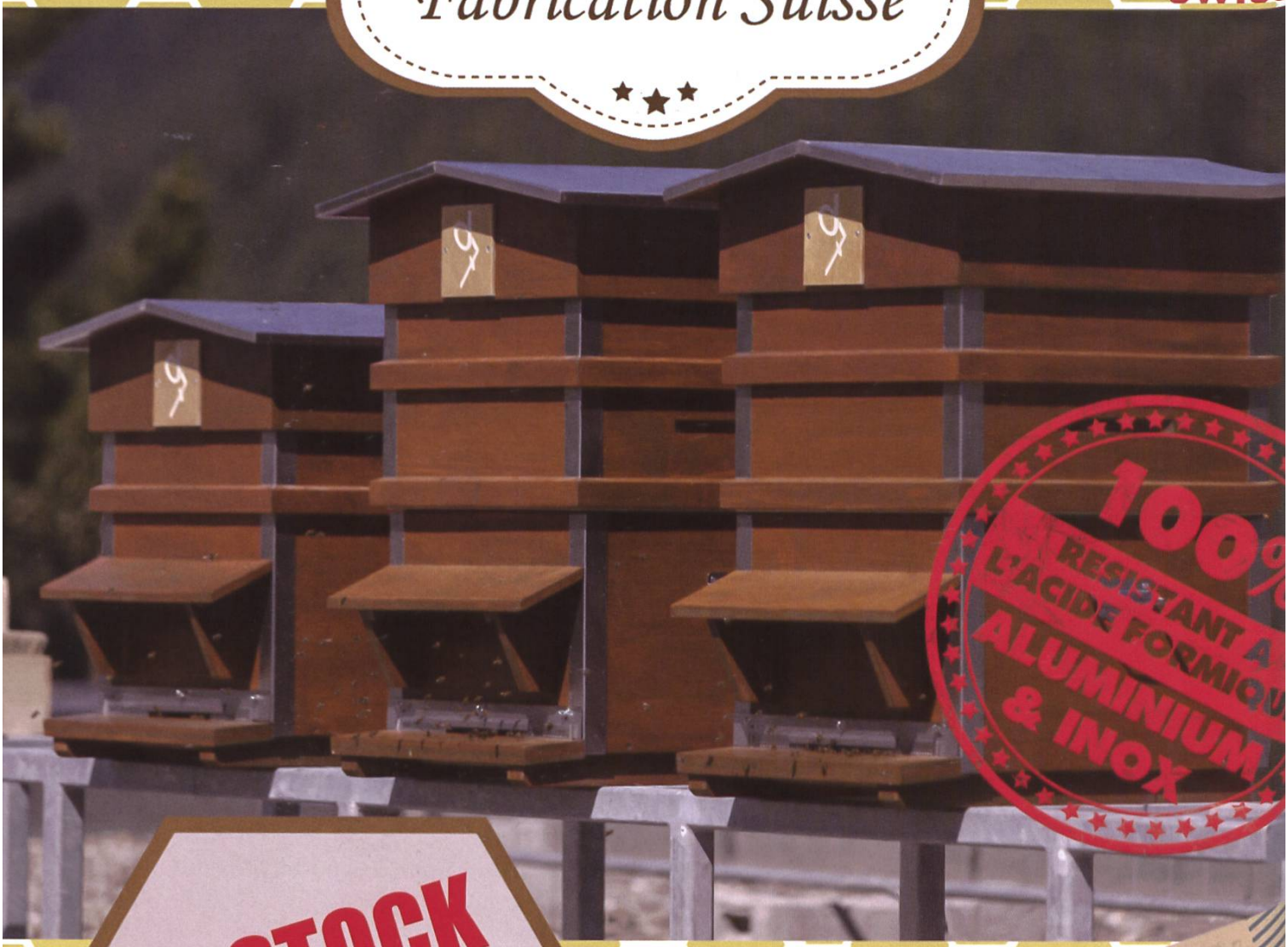

100% RESISTANT A L'ACIDE FORMIQU ALUMINIUM & INOX

EN STOCK

accessoires inox

Premiers modèles dès

CHF 470.-*

Sapin massif

*plus d'informations www.alfaset.ch/ruches

alfaset - rue des Terreaux 48 - 2300 La Chaux-de-Fonds

032 967 96 50 - alfaset@ne.ch - www.alfaset.ch/ruches

Décisions

- Le comité accepte d'intégrer la question du nouveau nom dans la future consultation, de proposer cette modification à la réunion des présidents avec une information idoine et de faire cette proposition également lors de l'assemblée des délégués selon les résultats du sondage.
- Le comité accepte la possibilité de créer une seconde catégorie « cotisation couple » à CHF 75.- selon les critères définis et de la proposer lors de réunion avec les présidents, ainsi que de faire cette proposition lors de l'assemblée des délégués.

Demande d'une offre concernant une protection juridique.

4. Dicastères

Isabella

Concernant les distinctions, peut-on remplacer les pin's dorés par quelque chose d'utile pour l'apiculteur ou apicultrice ?

Max

RAS

Francis

Il a participé à une réunion d'apiservice.

Il nous informe du projet d'un film sur la flore, qui sera tourné par Jean-Baptiste Moulin qui avait déjà réalisé « Le berger des abeilles » ainsi que les courts métrages « Evaluation et sélection de colonies » disponibles sur le site internet abeilles.ch.

Francis nous parle aussi du symposium « abeilles et pesticides » qui s'est tenu à Berne fin octobre dont on pourra lire un compte-rendu dans l'un des prochains numéros de la revue suisse d'apiculture.

Enfin, il nous relate sa participation à la conférence donnée par un biologiste allemand, Torben Schiffer, sur une apiculture sans intervention humaine prônant la sélection naturelle des abeilles, qui a eu lieu à Grangeneuve sous la houlette de FreeTheBees.

Des articles relatant cette conférence ont été publiés dans le *Journal de La Gruyère* et de *La Liberté*. Francis a le sentiment d'avoir été instrumentalisé à cette occasion et prépare une réponse argumentée.

Les délais rédactionnels pour 2020 sont publiés dans la revue SAR ainsi que sur le site.

A propos du site, Sonia revient sur les anciens numéros de la revue qui seront consultables sur le site en proposant un sommaire détaillé, selon la proposition d'Aude, afin de faciliter la recherche d'un article.

A noter que l'agenda apicole est actuellement disponible sur le site.

Olivier

Trois axes de réflexion animent la commission interne d'informatique du comité central pour 2020.

- La digitalisation de la revue SAR sous format électronique avec une augmentation de coût inhérent à la diminution de l'impression papier.

- La numérisation des anciens numéros de la revue conservés à la bibliothèque du Valais.
- Le projet réseaux sociaux.

Olivier a reçu encore une offre pour le sondage.

Guillaume

Le résultat de l'historique des recherches sur l'assurance responsabilité civile à la SAR.

- 18 octobre 2005 : Une assurance RC est mise à l'ordre du jour d'une séance des présidents
- 12 avril 2010 : G. Butty informe qu'il a reçu le nouveau contrat d'assurance d'AXA Winterthur. La couverture est améliorée et la prime diminue un peu.
- 5 février 2014 : Le caissier signale que le contrat avec la Winterthur est arrivé à échéance à fin décembre 2013. Il a eu des discussions avec l'agent qui lui a fait une proposition. Il est expressément mentionné que l'assurance n'offre pas d'indemnisation en cas de piqûre d'abeille. Décision : le caissier prend contact avec E. Marchand pour clarifier les points litigieux.
- 15 mars 2014 Contrat Winterthur
  R. Monney signale que le contrat ne couvre pas les piqûres d'abeilles. La prime est déjà payée pour 2014 ; même si le contrat n'est pas encore formellement signé, cela nous laisse du temps pour reprendre le sujet lors de la séance du 30 avril prochain.
- 30 avril 2014 : Il revient sur le contrat d'assurance.
  Décision : R. Monney demande à l'assurance un document écrit mentionnant de manière explicite ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas (piqûres). Ce document fera l'objet d'une communication dans la RSA.
- 25 juin 2014 : R. Monney distribue un document (peu clair) d'AXA Assurances concernant notre assurance RC. Décisions : 1. le secrétaire écrit à AXA pour dénoncer le contrat au 31.12.14 et 2. il demande par écrit une offre à La Vaudoise.
- 26 août 2014 : Ph. Treyvaud a reçu l'offre de la Vaudoise Assurances.
  Décision : F. Juilland et R. Monney rédigent un inventaire des cas qui se sont présentés ou qui peuvent se présenter ; ensuite, les membres du comité pourront compléter le cas échéant ce document avant qu'il soit soumis à la Vaudoise lors d'une rencontre ; il s'agira de savoir exactement ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas. Le prochain comité entérinera le résultat des discussions avec l'assureur.
  L'étape suivante sera probablement une adaptation/mise à jour du règlement.
  Décision : dans l'intervalle, F. Juilland demandera à M. Haesler de supprimer, à la page 43 de l'agenda apicole, le texte concernant la responsabilité civile.
- 8 novembre 2014 : F. Juilland a eu un contact avec la Vaudoise Assurance à propos de notre assurance RC. Après discussion, le comité accepte les conditions fixées dans le document daté du 9.7.14. Par ailleurs, le caissier a reçu confirmation de l'annulation du contrat AXA au 31.12.14.
  Ce document m'a été gentiment envoyé par mail le 27 novembre.
  Il est à noter que la piqûre d'abeille n'est pas prise en charge par l'assurance responsabilité civile à la SAR.

Sonia

A propos du miel : il manque encore certains décomptes pour finaliser les contrôles d'exploitation et des annonces de miel pour 2019.

Pour le label d'or : un nouveau règlement entrera en vigueur en janvier 2020. Il a été validé lors de l'assemblée des délégués d'apisuisse, le 6 avril 2019. La checklist a été également modifiée afin de répondre au nouveau règlement et doit encore être validée par le comité apisuisse. Idem pour la fiche d'enregistrement. Cette fiche de contrôle ne sera plus imprimée et diffusée dans la revue SAR de janvier, tel que décidé lors la séance de comité du 26 février 2019. Une info sera donnée via la revue et le site internet, Sonia prépare un texte sous-rubrique « archives revue ».

Pour la revue, Aude a demandé les revues 2019 sous format PDF. Une sous rubrique archives revues sera ouverte ces prochains jours. Afin d'avoir une unité, nous avons choisi la même logique que BienenSchweiz, comme discuté lors du dernier comité. Une annonce sera également faite dans la rubrique news et Aude prépare un communiqué pour la revue de janvier 2020, afin de communiquer à nos membres ce qui concerne l'agenda et la revue, documents disponibles sous format électronique.

Projet avec la Salamandre : le but est de pouvoir présenter un document pour les jeunes âgés entre 8 et 13 ans, le 20 juin ; lors de Journée suisse des abeilles. Actuellement nous travaillons sur la recherche de fonds, plusieurs idées, mais pas encore concrétisées.

Marketing : comme vous le verrez dans la revue de novembre-décembre l'action vente de timbres est reconduite.

Assemblée des délégués : conférence : le CABI a répondu favorablement à la demande de Sonia

5. Divers et courriers

Prochaine séance, le mercredi 15 janvier 2020.

Lors de cette séance, le point à l'ordre du jour sera l'établissement du budget 2020 et des comptes 2019.

Le secrétaire, Max Huber

Séance du comité du 30 novembre 2019 avec les présidents des Fédérations

Pour le comité : Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, David Gillon, Guillaume Kaufmann et Max Huber.

Pour les fédérations : Rémy Meier et Eric Marchand de la fédération du Jura bernois, Gaëtan Gogniat et Georges Gerber de la fédération jurassienne, Quentin Voelliger et Christine Golay de la fédération vaudoise, Yves Gavillet et Daniel Leuba de la fédération neuchâteloise, Alain Broccard et François Schoch de la fédération valaisanne, Anne-Claude Jacquat et Serge Jemmely de la fédération fribourgeoise, Pascal Crétard et Claude Klopfenstein de la fédération genevoise.

Invités: Sylvain Uldry, secrétaire du concours des ruchers, Francis Saucy, rédacteur de la revue.

Salutations de la présidente.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 8 h 00 et souhaite la bienvenue aux présidents des fédérations et aux personnes présentes.

L'ordre du jour comporte 10 points et certaines propositions seront présentées à l'approbation de l'assemblée des délégués le 28 mars 2020 à Glovelier dans le canton du Jura.

Elle propose de faire un tour de table pour permettre à chacun de se présenter.

1. Demande de modification de l'ordre du jour.
   M. Marchand propose d'ajouter divers points. La présidente propose de les reporter aux divers et de les traiter dans la mesure du temps disponible.

2. PV de la séance qui a eu lieu à Sion le 6 octobre 2018.
   Il est accepté sans modification, avec juste une remarque concernant l'orthographe de la représentante de la fédération fribourgeoise: c'est Madame Jacquat et non Jaquin comme écrit dans le PV.

3. Cours débutants: Sonia Burri-Schmassmann passe la parole à Benoît Droz responsable du dicastère de la vulgarisation.
   Un tableau concernant les ventes du livre «L'apiculture, une fascination» ainsi que les classeurs dédiés aux débutants est projeté sur l'écran et également distribué sous forme papier.

   La question de l'utilisation de ces supports didactiques se pose. Pour le livre, il reste un stock de 1540 exemplaires. Le montant des livres représente une somme de CHF 69 000.- qui peut se transformer en perte si on ne les écoule pas!
   Au vu des achats effectués ces dernières années, il faudra sept ans pour écouler ce stock! Dans le tableau, on remarque l'absence d'achat de livres et classeurs pour le canton du Valais! Un rapide tour de table par canton est effectué où chacun donne son avis sur l'utilité de ces supports. Il en ressort que tous les cantons, à l'exception du Valais, vont continuer à utiliser les supports didactiques actuels. L'uniformisation des cours d'apiculture en Suisse est très importante, car c'est l'une des clauses de l'accord passé avec la Confédération pour obtenir des subventions

   Rappel de la présidente concernant le vote du 28 octobre 2018:

   La présidente demande à l'assemblée de voter si elle accepte les propositions qui ont été faites, de sortir de la comptabilité de la SAR le défraiement des vulgarisateurs pour les cours débutants 1re et 2e année (pratique et théorique), ainsi que pour les passeports vacances et de l'inclure dans la comptabilité de la vulgarisation.

   Vote des 18 personnes présentes:

Oui	15
Non	0
Abstentions	3

Les propositions du Comité sont acceptées à la majorité. **Extrait du PV 28 octobre 2018 page 4, ndlr.**

Sonia Burri-Schmassmann précise que dans les cantons de Berne, du Jura et de Fribourg les écoles d'agriculture prennent en charge les frais pour les cours de base, mais n'ont pas d'aide de la part des cantons. Actuellement, il y a un déficit de CHF 40 000.- dû aux charges qui se répartit sur l'ensemble des fédérations.

Décisions:

Tous les participants à l'exception du Valais vont renouveler leurs achats de documents didactiques SAR (livre et classeurs) selon le nombre de participants aux cours pour débutants.

La fédération valaisanne s'engage à proposer aux débutants le livre « L'apiculture, une fascination ».

4. Consultation SAR

Le Comité central se pose certaines questions en lien avec l'avenir de notre société d'apiculture.

Afin de définir les buts, les objectifs et les visions d'avenir, le Comité central souhaite mettre en place une consultation. Cette consultation vise l'ensemble des cadres apicoles de la SAR. Le document élaboré par les membres du comité a été transmis à chacun des participants par courriel. La présidente propose de parcourir le document point après point.

Dans le cadre de cette consultation, le Comité central s'est également posé la question de la visibilité de notre société. Force est de constater que si les objectifs et les mesures établis dans la consultation sont acceptés, nous nous devons de trouver de nouveaux financements.

Ne devons-nous pas envisager de changer de nom, d'avoir une meilleure visibilité ? Notre nouveau site internet est très bien fréquenté et on le trouve facilement en tapant juste abeilles.ch de même que les adresses électroniques des membres du comité qui fonctionnent également avec le nom abeilles.ch. Le nom d'une entreprise doit contenir son ADN.

Cotisations SAR : notre cotisation actuelle offre une seule et unique variante. L'apiculture a évolué et actuellement beaucoup de personnes pratiquent l'apiculture en famille. Le Comité central pense qu'il serait bien de proposer une cotisation couple.

Décisions:

L'assemblée accepte le principe de ce sondage et son contenu tel que présenté.

L'assemblée accepte d'introduire la question du nom dans la consultation abeillesSuisse apiculture romande.

La cotisation de couple sera traitée lors de la prochaine assemblée SAR en 2020. Le Comité central attend un préavis des fédérations qui se renseignent auprès des caissiers respectifs.

La Butinerie

Famille Gillon

Sàrl

Contact: 078 608 72 12
labutineriesarl@gmail.com

Adresse magasin: Route de Romont 19
1553 Châtonnaye

Adresse postale: Chemin de la Chaussy 6
1553 Châtonnaye

www.labutinerie.ch

TOUT POUR L'APICULTURE
Retrouvez notre assortiment sur www.labutinerie.ch

VENEZ FÊTER L'OUVERTURE DE LA SAISON LES 6 ET 7 MARS 2020

PETITE RESTAURATION - CONCOURS

HORAIRE D'ÉTÉ DÈS LE 3 MARS 2020

Mardi et vendredi	09h00 - 11h45
	13h30 - 17h00
Samedi	09h00 - 11h45
	13h30 - 16h00

Seulement
CHF 2.70.-/kg

ACTUEL APIFONDA

de 2.5 à 30 kg	CHF 2.70.-/kg
de 32.5 à 60 kg	CHF 2.65.-/kg
de 62.5 à 800 kg	CHF 2.60.-/kg
800 kg et plus	CHF 2.50.-/kg

Apifonda est une pâte nourricière pour les abeilles qui s'utilise toute l'année.

Dans les limites du stock disponible

5. Assurance RC SAR et RC collective

Suite à la demande d'un président de section qui voulait savoir si les membres SAR sont couverts dans le cadre de la pratique de l'apiculture avec la RC SAR, le Comité central a étudié le contrat actuel. Il a constaté, après vérification auprès de l'assureur de la Vaudoise, que les apiculteurs ne sont pas couverts dans le cadre de leur activité à titre privé. Une information via la revue a été donnée à nos membres.

La situation actuelle a été publiée dans la revue SAR de juin 2019.

Concernant la RC de la Société romande d'Apiculture :

Cette assurance ne couvre pas les apiculteurs membres de l'association, dans le cadre de leur activité exercée à titre privé, mais couvre les apiculteurs membres de l'association si ces derniers sont mandatés par la SAR (par exemple cours pour moniteurs-éleveurs, etc.).

Pour la RC des apiculteurs membres de la Société romande d'Apiculture :

Ces derniers doivent couvrir l'activité d'apiculture à titre privé via leur RC privée ou par le biais d'une couverture RC entreprise spécifique.

On constate une grande disparité auprès des compagnies d'assurances :

- Exemple 1 : Pas de couverture par la RC privée. Conclusion : une RC entreprise spécifique est nécessaire.
- Exemple 2 : Activité couverte par la RC privée si le chiffre d'affaire ne dépasse pas 5000.-/an. En cas de dépassement, couverture par une RC entreprise est nécessaire.
- Exemple 3 : Activité couverte par la RC privée, sans limites de chiffre d'affaire. Ceci pour autant que le temps consacré ne dépasse pas une dizaine d'heures par semaine et que l'activité soit exercée à titre de loisirs.

L'assurance « La Vaudoise » arrivant à échéance, elle a été dénoncée. A la demande d'offre du Comité central pour une RC complémentaires membres SAR, seules deux assurances ont répondu sur les huit sollicitées ! Le coût d'une nouvelle assurance avec une complémentaire RC couvrant l'activité de l'apiculture à titre privé serait d'environ CHF 10.- par membre.

Décisions :

Suite à une votation des personnes présentes, il est décidé d'inclure ce point dans la consultation SAR. A noter que cela engendra une augmentation des cotisations.

6. Courriers CE-SAR : parole à Oliver Mooser, responsable du dicastère

Il note que le Comité central de la SAR soutient la station de Bonatchiesse en continuant à verser un montant de CHF 1300.- par an. La SAR soutient également la commission d'élevage en finançant la cheffe technique et le président de la commission. Cette somme n'est pas en déduction de la subvention OFAG.

Olivier rappelle que le Comité SAR avait refusé le 3 février 2019 de subventionner des analyses ADN. Il remercie la commission d'élevage du canton de Vaud et de Fribourg d'avoir trouvé des financements externes pour effectuer ces analyses ADN pour cette année.

Il signale que Mélanie Grandjean est en train de finaliser un projet détaillé, qui permettra à la SAR d'avoir une idée du plan d'action qui sera mis en place pour ces analyses.

Concernant les comptes de la commission d'élevage, il y a un changement puisque la SAR va être soumise à une déclaration fiscale depuis 2018. Cela signifie une homogénéisation de la présentation de la comptabilité consolidée avec celle de la SAR et que les comptes soient révisés et contrôlés par les réviseurs de la SAR, puis présentés à l'Assemblée des délégués. Ceci a été validé par la commission d'élevage le jeudi 28 novembre 2019.

La présidente montre par un graphique présentant une information concernant l'importation d'abeilles. Le but à l'avenir est de limiter l'importation des abeilles, qui représente pour une année environ 4 tonnes d'abeilles et abeilles sauvages (bourdons principalement) !

7. Initiatives relatives aux pesticides, historique

Lors de la séance du 26 février 2019, le Comité central a décidé de ne pas donner de consignes de vote conformément à sa vocation apolitique.

Le compte rendu de cette séance a été publié dans la RSA du mois d'avril, de même que la lettre ouverte d'Alexandre Aebi et la réponse de la présidente dans la revue de juillet de cette année.

Il n'y a eu aucune autre réaction directe de nos membres.

En juin, le Comité central SAR a accepté une proposition de courrier d'apisuisse demandant aux Conseilleurs nationaux d'établir un contre-projet indirect. Un contreprojet indirect émane des chambres parlementaires et modifie une loi ou met en vigueur une nouvelle loi. Cette demande a été également faite par la STA ainsi que par la BienenSchweiz. Ce contre-projet indirect a été malheureusement refusé par le Conseil national. Mais actuellement, une initiative parlementaire est en train d'être élaborée concernant ces deux initiatives qui visent à inscrire dans la loi les modalités d'utilisation des pesticides, qui sera consultée en même temps que la politique agricole 22+.

Intervention d'un représentant de la fédération valaisanne, qui nous annonce qu'en accord avec l'ensemble des présidents de sections, ils ont lancé un sondage concernant le futur vote sur l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ». Trois questions étaient posées : les associations doivent-elles s'impliquer en soutenant cette initiative, ne pas s'impliquer ou rester neutres ? Autre question : Le but de ce sondage est d'anticiper les questions des journalistes sur cette initiative sur la position de la SAR ou des présidents de fédérations. Ce sondage sera fermé fin décembre.

La présidente intervient en rappelant que la SAR ou apisuisse ne sont pas restés sans agir. Il est nécessaire de faire la différence entre soutenir une initiative et donner une consigne de vote. Donner un ordre de vote, c'est remettre en question les facultés de jugement et de discernement de chacun à prendre position sur une thématique.

En réponse à une prétendue mollesse de la part de la SAR, Sonia Burri-Schmassmann rappelle que lors de l'Assemblée des délégués de la SAR à Genève, il y avait une table à la sortie de l'auditoire avec des bulletins pour récolter des signatures pour l'initiative contre les pesticides de synthèse. D'autre part, de nombreux articles traitant de cette problé-

matique ont été édités tant dans notre revue apicole que sur notre site internet. En tant que responsables SAR ou de fédérations, il y a lieu de représenter tous les apiculteurs et apicultrices de Suisse romande, issus de différents milieux avec des sensibilités environnementales très différentes, ceci indépendamment de ses propres opinions.

Pourquoi ne prendre position que sur une seule des deux initiatives proposées ?

Pour la première initiative, il y aura un problème juridique en cas de oui par rapport à sa mise en application, car c'est contraire aux accords de libre-échange signés avec différents pays !

Lorsque l'on parle de pesticides de synthèse, les agriculteurs sont les premiers concernés, mais les apicultrices et apiculteurs utilisent également des pesticides pour lutter contre le varroa et certains acaricides sont des pesticides de synthèse.

Par le biais du sirop de nourrissement, les apiculteurs utilisent également de manière indirecte des pesticides de synthèse en offrant à leurs abeilles un sirop à base de sucre dérivé de cultures intensives, cultures qui utilisent des pesticides de synthèse (traitements des betteraves sucrières).

En Suisse il n'y a que 10 % d'apiculture bio.

De nombreux articles scientifiques concernant ces sujets sont régulièrement relatés dans notre revue, assurant ainsi la transmission des connaissances nécessaires aux apiculteurs et favorisant l'éveil de l'esprit critique.

Le but de la SAR est de fédérer et de s'engager pour un environnement idéal et sain pour les abeilles. Le Comité central actuel déploie toutes ses compétences, ses synergies et ses relations afin d'y répondre.

La présidente estime que dans notre société démocratique, il incombe à chacun et chacune d'assumer ses responsabilités, de s'engager, ceci afin d'obtenir une apiculture basée sur les principes du développement durable.

Une autre proposition est d'inciter les gens à voter. En mobilisant les 3500 apiculteurs de la Suisse romande et les 18 000 apiculteurs de la Suisse ainsi que leurs familles et amis, on pourrait donner un signal fort au Conseil fédéral.

La présidente encourage les participants à relire la réponse donnée à la lettre ouverte du mois de juillet, afin de fournir des éléments de réponses aux questions qui ne manqueront pas d'être posées par la presse et autres.

Pour une des personnes de l'assemblé cette question est très émotionnelle avec une solution un peu utopique, mais il faudrait que les apiculteurs s'impliquent en premier en n'achetant pas le sucre le meilleur marché au lieu du bio, avant de faire des reproches au Comité central !

8. Comité SAR : trois démissions lors de l'assemblée de mars 2020

Parole aux fédérations et membres démissionnaires :

Isabella Moretti (2017-2020) représentante de la fédération valaisanne,

Max Huber (2015-2020) représentant de la fédération genevoise,

David Gillon (2018-2020) représentant de la fédération fribourgeoise.

Les dicastères suivants sont à repourvoir :

Vétérans, concours des ruchers, caissier, abonnements, secrétaire.

Isabella Morretti ne sent pas habilitée à prendre des décisions. Dans l'attente de trouver un ou une remplaçante, elle est d'accord d'assurer l'organisation du Concours des ruchers 2020.

Max Huber après cinq ans au comité, pour lui place aux jeunes. Il est temps de moderniser la fonction et il regrette que l'on parle plus d'aspects financiers que d'abeilles et de problèmes de pollinisation.

Pour David Gillon, il n'est pas à l'aise pour prendre des décisions n'étant pas un apiculteur expérimenté, mais si l'assemblée des délégués l'autorise, il resterait comme comptable externe.

Pour les présidents des fédérations concernées, la recherche de candidats ou candidates est difficile. La complexité et la charge de travail augmentent presque chaque année avec une bureaucratie galopant, reflet de notre société.

C'est au moins un point où tout le monde est d'accord !

Décision : L'assemblée est d'accord d'externaliser le travail de comptabilité.

9. Infos générales : revue et agenda sur le site internet

L'agenda apicole est actuellement disponible sur le site ainsi que les anciens numéros de la revue en PDF depuis 2019, avec un sommaire afin de faciliter la recherche d'un article.

Politique agricole 2022 + : actuellement toutes les lois, ordonnances, directives sont en révision. Ces modifications auront également des impacts sur l'apiculture. Ces différents documents sont toujours mis en consultation auprès des organes concernés, les partis politiques et les chancelleries cantonales. Cette nouvelle politique agricole aura également un impact sur le financement, par exemple dans le cadre de la vulgarisation. Les textes ne sont à l'heure actuelle pas encore connus. Les documents devraient nous parvenir d'ici 2020.

La future date de l'Assemblée des délégués est fixée au 28 mars 2020 à Glovelier, canton du Jura.

L'organisation a un peu changé : Assemblée des délégués le matin et conférence l'après-midi à 14 h 30.

Pour 2021, c'est le 20 mars que la fédération neuchâteloise organisera l'Assemblée des délégués et en 2022 ce sera au tour du canton de Fribourg. Serge Jemmely de la fédération fribourgeoise accepte d'organiser l'Assemblée des délégués.

Le 17 avril 2021, on fêtera les 145 ans de la SAR !

10. Divers

Quentin Voelliger désire présenter Jackob Troxler pour le prix Bertrand 2020.

Un grand merci à la Fédération vaudoise pour le délicieux et joyeux apéro qui s'en suivit, où chacun a pu déguster les trésors du « pays », aussi bien liquides que solides.

Merci également pour l'accueil chaleureux ainsi que pour le succulent repas de midi.

Cette très belle journée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

La présidente remercie les participantes et participants et lève la séance à 12 h 30.

Max HUBER, Secrétaire

Epalinges le 30 novembre 2019

Concours des ruchers

Remise des diplômes et médailles

La rencontre officielle entre le comité et les représentants de fédérations a été suivie de la séance protocolaire de remise des diplômes et médailles du concours des ruchers en présence des lauréats de l'édition 2019. Willy Debély, représentant de l'Assemblée des délégués pour le Concours des ruchers, a résumé de fort belle manière les journées passées avec les participants.

De gauche à droite, Willy Débély, WD, représentant de l'AD, Lucien et Olivier Bovay, médaille d'argent, Isabella Moretti, comité SAR, Sylvain Uldry, secrétaire du concours, Ismail Boukli médaille d'argent, et Didier Bettens, médaille d'or, et sa fille.